

## Pour une neutralité engagée

*Towards an engaged Neutrality*

Nathalie Heinich

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7084>  
DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7084  
ISSN : 2259-8901

### Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2002  
Pagination : 117-127  
ISSN : 1633-5961

### Référence électronique

Nathalie Heinich, « Pour une neutralité engagée », *Questions de communication* [En ligne], 2 | 2002, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7084> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.7084>

---

# ÉCHANGES

NATHALIE HEINICH

CNRS, Paris

Centre de recherche sur les arts et le langage

heinich@ehess.fr

## POUR UNE NEUTRALITÉ ENGAGÉE

**Résumé.** — Dans un premier temps, je propose de distinguer différentes postures dans ce qu'on nomme l'« intellectuel » : celle du chercheur, qui comprend et explique le monde social grâce à des méthodes spécifiques ; celle de l'expert, qui utilise sa connaissance d'un domaine pour répondre à des demandes pratiques ; celle du penseur, qui tâche de justifier ou de critiquer une situation au nom de certaines valeurs. Ensuite, je distingue entre différents registres d'énonciation (les jugements de faits et les jugements de valeurs) ; entre les différents niveaux référentiels de l'énonciation, au niveau de l'expérience commune et au niveau épistémique ; enfin, entre les différents sens attribués à la notion de valeur.

Ces distinctions permettent de mieux comprendre les résistances auxquelles la question de la neutralité du chercheur se heurte aujourd'hui, et les raisons de l'ambivalence propre à notre milieu face à la question de l'engagement. À travers une application concrète au cas de l'art contemporain, la neutralité du sociologue, loin d'être une fuite hors des préoccupations des acteurs, apparaît ainsi comme une façon d'entrer autrement dans la mêlée.

**Mots clés.** — Intellectuel, expertise, valeurs, énonciation, neutralité axiologique, art contemporain, engagement.

Le titre de ma contribution – « Pour une neutralité engagée »<sup>1</sup> – est volontairement paradoxal. Avant de m'en expliquer, j'aimerais proposer un certain nombre de distinctions entre des notions que, me semble-t-il, on a trop tendance à confondre, ce qui rend souvent stériles les débats récurrents sur « l'engagement » des intellectuels. Dans un premier temps, je proposerai de distinguer différentes postures dans ce qu'on a coutume de nommer l'« intellectuel ». Ensuite, je proposerai de distinguer entre différents registres d'énonciation, et entre différents niveaux référentiels de l'énonciation. Enfin, je proposerai de distinguer entre les différents sens attribués à la notion de valeur. Ces distinctions nous permettront de mieux comprendre les résistances auxquelles la question de la neutralité du chercheur se heurte aujourd'hui, et les raisons de l'ambivalence propre à notre milieu face à la question de l'engagement. Enfin, je tâcherai d'illustrer mes propositions par une application concrète à un domaine que j'ai pratiqué : la sociologie de l'art contemporain.

## Distinctions

Je n'aime pas beaucoup le qualificatif d'« intellectuel » : non pas par anti-intellectualisme, mais parce que ce qualificatif a le double inconvénient de fonctionner souvent, dans nos milieux, comme un titre de noblesse plutôt que comme un descriptif, et de recouvrir, en les confondant, des fonctions fort différentes. C'est pourquoi je préfère dire que je suis « sociologue », ce qui a, au moins, le mérite d'être plus précis –, mais ce que je vais développer vaut pour n'importe quel autre type de spécialisation.

Premièrement, on peut être « sociologue » (ou économiste, ou historien etc.) en étant un chercheur : son rôle est de comprendre et d'expliquer le monde social, grâce à des méthodes spécifiques. Deuxièmement, on peut être sociologue en étant expert : il s'agit alors d'utiliser la connaissance qu'on a d'un domaine pour répondre à des demandes pratiques, aider à la décision, poser des diagnostics de dysfonctionnement, prescrire des solutions conformes aux objectifs qui lui sont présentés. Troisièmement, on peut être sociologue en étant « penseur », c'est-à-dire en tâchant de justifier ou de critiquer une situation au nom de certaines valeurs, comme pourrait le faire n'importe quel citoyen engagé, à la différence qu'on dispose d'une capacité de réflexion et, parfois, d'une notoriété propres à accroître l'efficacité des prises de position. C'est cette dernière fonction – la plus visible, car la plus susceptible d'apparaître dans l'espace public, grâce aux médias – qu'on vise le plus souvent par le qualificatif d'« intellectuel ».

Certes, ces différentes modalités d'intervention au nom d'une compétence intellectuelle sont souvent réunies en une même personne ; mais ce ne sont pas moins des postures de discours différentes, ne s'adressant pas aux mêmes publics (les pairs, les décideurs, l'opinion publique), ne se donnant pas

<sup>1</sup> Ce texte a été présenté au colloque *Formes de l'engagement et espace public en Europe*, organisé par le Centre de recherche sur les médias à Metz, les 5-6-7 déc. 2001 (actes à paraître sous la direction de V. Meyer et J. Walter).

les mêmes objectifs (le savoir, l'action, la discussion), ne passant pas par les mêmes ressources rhétoriques (la démonstration, le conseil, la persuasion). Ces postures sont différentes et, surtout, elles exigent d'être différenciées, d'abord et avant tout par le sociologue lui-même, s'il veut éviter ces deux écueils opposés que sont soit l'abus de pouvoir (utiliser une compétence scientifique pour faire passer des convictions politiques), soit l'irresponsabilité (se désintéresser des usages normatifs qui peuvent être faits de ses analyses). Donc, non seulement, elles exigent d'être différenciées par le chercheur/expert/penseur, mais aussi d'être explicitées par lui lorsqu'il intervient, en précisant bien si c'est au nom d'un savoir acquis, au nom d'une connaissance pratique d'un problème, ou au nom de convictions constituées indépendamment du domaine en question.

Parallèlement à cette nécessaire différenciation entre la posture du chercheur, de l'expert et du penseur, une deuxième catégorie de distinctions me paraît indispensable : celle entre jugements de faits et jugements de valeurs. Ou plutôt – car les constructivistes intégristes nieront immédiatement qu'il puisse y avoir des « faits » qui ne soient pas entièrement modelés par des « valeurs » – entre ce que Gilbert Dispaux nommait, dans son livre trop ignoré *La logique et le quotidien* (1984), jugements de descripteur et jugements d'évaluateur, à quoi s'ajoutent les jugements de prescripteur. Décrire un objet, le soumettre à une évaluation, prescrire une action à son propos : Gilbert Dispaux montre bien comment ces trois fonctions du discours diffèrent tant dans leurs règles formelles que dans leurs usages pragmatiques. Dire que cette table est rectangulaire, affirmer qu'elle est laide et suggérer qu'on l'envoie à la cave, ne sont pas des énonciations de même niveau, ne serait-ce que parce qu'elles ne répondent pas aux mêmes « conditions de félicité » et n'appellent pas les mêmes catégories de vérifications et de contradictions : usage d'un instrument de mesure pour la description du format, discussions sur les critères esthétiques pour l'évaluation de sa beauté, mise en œuvre d'un « acte illocutoire » pour l'ordre donné – ou pas – de la remiser dans les réserves.

De mon point de vue, seul le registre descriptif – ou, à un stade plus sophistiqué, analytico-descriptif – est spécifiquement celui du chercheur, alors que les registres évaluatif et prescriptif relèvent d'une normativité qui est du ressort soit de l'expert, soit du penseur, selon le type et le degré de spécialisation de la compétence. Voilà qui permet de donner un fondement un peu plus précis à l'impératif weberien de « suspension du jugement de valeur » : il s'agit simplement que le chercheur, lorsqu'il intervient en tant que tel, s'interdise les registres évaluatif et prescriptif, en s'en tenant au registre analytico-descriptif. Et cela ne concerne nullement, bien sûr, le citoyen ordinaire (que le chercheur peut fort bien redevenir à l'occasion), mais seulement le chercheur en situation professionnelle.

Certes, on objectera aussitôt que ma proposition est auto-contradictoire, puisqu'elle comporte un jugement de valeur assorti d'une prescription. Il faut donc opérer une troisième distinction pour éviter les sophismes : la distinction entre niveaux référentiels, autrement dit entre une énonciation faite au niveau de l'expérience commune (portant sur les objets qui agitent les acteurs) et une énonciation faite au niveau épistémique (portant sur les concepts et les méthodes

grâce auxquels les chercheurs enquêtent sur l'expérience commune). Autant les débats sont nécessaires entre chercheurs concernant la qualité des outils scientifiques, autant ces mêmes chercheurs n'ont pas à débattre des valeurs propres aux acteurs qu'ils étudient – du moins tant qu'ils restent en position de chercheur. Je reprécise donc ma proposition : la suspension du jugement de valeur est une prescription épistémique (portant sur les moyens de la recherche), non une prescription axiologique (portant sur les objets de la recherche). La première est légitime entre chercheurs, la seconde est légitime entre acteurs. Mais un chercheur qui s'autoriserait de sa science pour trancher entre des valeurs dans l'arène morale ou politique commettrait un abus de pouvoir ; et un acteur qui s'autoriserait de ses opinions pour intervenir dans un débat sur la qualité des outils de recherche commettrait un abus d'incompétence – ou, en termes plus fleuris, une connerie.

À ce stade, une quatrième distinction est nécessaire pour achever de clarifier la question de l'engagement : la distinction entre deux façons de définir la « valeur ». Par ce terme, il me semble que Weber (1919) entendait ce que Durkheim (1911), de son côté, nommait « jugements de valeur », autrement dit des énoncés portant explicitement sur des normes collectives – ce qui est bien ou mal, juste ou injuste, beau ou laid, etc. Malheureusement, on tend trop souvent à étendre ce terme de « valeurs » à un sens beaucoup plus large, qui en vient à signifier les « marqueurs » de toutes sortes : vocabulaire, *habitus*, façon de poser la voix, usage de la proxémie, etc. « Vous ne pouvez pas, de toutes façons, être axiologiquement neutre, m'ont parfois répondu des collègues sociologues, parce que votre façon même de vous présenter trahit votre appartenance de classe, etc. ». Certes, mais il y a, à mon sens, une différence entre manifester implicitement une position dans l'espace social, et exprimer explicitement sa préférence pour telle ou telle opinion dans le cadre d'un entretien, surtout si celui-ci porte justement sur les opinions de la personne interrogée. Et si certains de mes collègues ne font pas la différence entre ces deux niveaux de « rapports aux valeurs », c'est que, probablement, la question des valeurs ne les intéresse pas beaucoup. Ce qui leur donne au moins le droit de se taire sur ce sujet sensible.

## Arguments de mauvaise foi

Distinctions entre postures d'intervention, entre registres d'énonciation, entre niveaux référentiels, entre « valeurs » au sens large et « valeurs » au sens restreint : voilà qui devrait nous aider à lever quelques confusions dans le débat sur l'engagement. Je pense en particulier à cette mauvaise foi, si courante aujourd'hui, qui consiste à récuser la distinction entre jugements de valeurs et jugements de faits (c'est le « politiquement correct » d'importation américaine : « La réalité n'existe pas, tout est socialement construit, donc aucun discours ne vaut plus qu'un autre, et surtout pas celui du chercheur plus que celui de tout un chacun, etc. »), tout en reprochant l'absence de distinction entre « fonctionnement effectif » et « idéal normatif » – et ce, parfois, dans le même paragraphe.

En voici un exemple récent et divertissant, extrait d'un compte rendu : « On ne peut que souscrire à l'ambition de surmonter la dichotomisation des jugements

de fait et des jugements de valeur, de mettre à mal l'arrogance scientiste et d'ouvrir au débat ce qu'elle veut en extraire. Mais est-il besoin pour cela d'élaborer une allégorie constitutionnelle dont le statut ne saute nullement aux yeux ? En particulier, on ne saisit pas si elle prétend décrire un fonctionnement effectif de l'institution scientifique déjà à l'œuvre dans les faits ou si elle entend définir normativement un idéal épistémologique démocratique » (Caillé, 2001 : 106). Face à ces réflexes conditionnés de la pensée post-moderne, il me paraît donc utile de réaffirmer que la notion weberienne de « neutralité axiologique » a un sens, et une nécessité, même si Weber lui-même n'en a pas forcément donné les justifications les plus lumineuses.

À ceux, donc, qui prétendent que « la neutralité, ça n'existe pas », parce que tout chercheur serait pris lui-même dans des contraintes axiologiques qui commandent ne serait-ce que la façon dont il construit ses objets, on peut répondre qu'un tel argument trahit une double confusion : entre valeurs au sens large et valeurs au sens restreint, d'une part ; entre réalité factuelle et visée normative, d'autre part. Car la neutralité n'est pas un fait, une réalité établie, mais elle est elle-même une valeur – une valeur épistémique –, c'est-à-dire un programme d'action et de jugement. Pas plus que l'objectivité des journalistes, ou que l'universalité des créations artistiques ou des théories scientifiques, la neutralité des chercheurs à l'égard des valeurs du monde ordinaire ne relève d'un jugement d'existence *a priori*, mais seulement d'un jugement d'adéquation entre un objectif et sa réalisation. Pour reprendre le terme utilisé par Paul Ricœur, il s'agit d'une « visée » de neutralité. Et cet impératif de neutralité relève d'un niveau méta-théorique ou épistémique : celui qui permet au sociologue de se prononcer sur les bonnes façons de faire de la sociologie, et non pas sur les bonnes façons d'être en société.

Une deuxième critique consiste à affirmer que la neutralité axiologique, en tant que programme épistémologique, est impossible. Or c'est là confondre une difficulté relative avec une impossibilité absolue : que tout programme rencontre des obstacles à sa totale réalisation n'interdit pas d'en faire, encore une fois, une visée, en cherchant à l'accomplir dans la mesure du possible, c'est-à-dire dans la mesure de la capacité de chacun à surmonter ces obstacles. Cette impossibilité de la neutralité est souvent imputée aux effets pratiques que produit inévitablement une recherche, du moins lorsqu'elle est bien faite ou bien restituée aux acteurs : effet de désenchantement, effet de notoriété, effet de distanciation critique. Mais en conclure à l'inanité de toute prétention à la suspension des jugements de valeur par le sociologue serait confondre les effets sociaux d'un discours avec le discours lui-même, et l'influence du sociologue (lorsqu'il en a) avec ses intentions. Or, il importe de distinguer, là encore, entre la position visée ou observée par le chercheur, et les effets de son discours sur les acteurs, lesquels ne se gêneront pas, à l'occasion, pour l'utiliser dans un sens qui, lui, aura toute chance de n'être aucunement neutre. Il ne s'agit pas de le déplorer – car c'est la condition même du métier de sociologue mais de le savoir, et d'apprendre sinon à prévoir, du moins à gérer ces effets. La dernière critique, enfin, de la neutralité du sociologue, consiste à soutenir qu'elle est néfaste, parce qu'elle lui permettrait de fuir la nécessité d'un engagement, lequel serait constitutif de l'éthique de l'intellectuel. C'est là que nous rencontrons une ambivalence constitutive de l'état actuel de notre milieu.

## Ambivalences

Il faut se demander, en effet, pourquoi ces distinctions, qui peuvent paraître évidentes, sont si peu ou si mal faites, engendrant ces effets de mauvaise foi ou ces discussions interminables parce que largement construites sur des malentendus. C'est ici que le sociologue des valeurs peut jouer son rôle, en appliquant à sa propre communauté – les chercheurs en sciences sociales – les techniques d'explicitation et d'analyse des valeurs sous-jacentes aux positions des acteurs. Car derrière ces distinctions entre types de postures, d'énonciations, de référents, de définitions mêmes de la notion de valeur, ce sont justement des « valeurs » qui sont en jeu, des valeurs fondamentales dans le monde intellectuel, mais qui se trouvent être largement antinomiques : d'où les contorsions et confusions récurrentes que je viens d'évoquer. Ces valeurs antinomiques, on peut les reconstruire en s'aidant d'un couple de notions travaillées par un sociologue qui m'est cher : il s'agit de l'opposition entre « engagement » et « distanciation » (ou implication/détachement) dont Norbert Elias (1983) a fait le sujet d'un de ses livres. Il montre bien comment chacun de ces deux pôles peut être perçu soit positivement, soit négativement : il n'y a pas un « bon » engagement auquel s'opposerait un « mauvais » détachement, pas plus qu'un détachement bénéfique auquel s'opposerait un engagement maléfique. La neutralité axiologique, c'est précisément ce mouvement : cesser de redoubler les adhésions ou les critiques opérées par les acteurs, pour expliciter les conditions auxquelles ces adhésions et ces critiques se nouent à leurs objets, dans un sens ou dans un autre.

Ainsi, peut-on observer l'évolution historique de l'idéal scientifique, sur l'axe continu allant de l'engagement à la distanciation ; ou encore, on peut replacer, dans le domaine politique, les deux « éthiques » repérées par Max Weber – « éthique de conviction » et « éthique de responsabilité » – dans la double polarisation de l'engagement et de la distanciation ; ou encore, comme je l'ai fait à propos du statut accordé dans notre société à l'expression d'une opinion, on peut montrer comment coexistent l'impératif – souvent associé à la virilité – d'exprimer publiquement une opinion, en son nom personnel (« Moi je pense que... »), et la capacité à taire toute opinion personnelle au profit d'une énonciation objective, comme c'est le cas des experts et des scientifiques. On peut enfin suivre l'évolution d'un même chercheur, partagé – comme nous tous – entre valeur d'engagement et valeur de détachement : en l'occurrence Pierre Bourdieu, qui a commencé par faire, dans les années soixante et soixante-dix, un vibrant hommage à l'autonomie de la recherche, dénonçant avec fougue les « doxosophes » et autres intellectuels de salon qui pratiquent l'abus politique de l'autorité scientifique (Bourdieu, 1973) ; ce qui ne l'a pas empêché de militer vingt ans plus tard, avec la même fougue, en faveur des vertus politiques de l'engagement des chercheurs, fustigeant la lâcheté de ceux qui se réfugierait dans la tour d'ivoire de la science pour se défaire de leurs responsabilités citoyennes (Bourdieu, 1996). Certes, tout le monde a le droit de changer d'avis. Mais dès lors qu'on dispose d'un minimum d'autorité intellectuelle, ne faudrait-il pas au moins prendre la peine d'explicitier et de justifier ces changements de cap à 180 degrés ?

C'est bien l'ambivalence dans laquelle nous sommes tous plongés, entre valorisation de l'engagement politique et valorisation de la distanciation scientifique, qui fait le caractère problématique et toujours conflictuel de la question de l'engagement des chercheurs. Je viens d'essayer de démontrer que la « neutralité axiologique » – forme de distanciation méthodique à l'égard des valeurs des acteurs – est à la fois nécessaire à la recherche, et conceptuellement possible. Je vais en proposer une application, avec l'exemple de mon travail sur l'art contemporain : ce qui me permettra d'explicitier en quoi, dans la pratique de la sociologie, la neutralité peut être – paradoxalement – engagée.

## Applications

S'il est un domaine où cette neutralité est particulièrement nécessaire, c'est bien la sociologie des controverses, qu'elles soient scientifiques, morales, ou artistiques. J'ai eu largement l'occasion de m'en apercevoir en enquêtant, de 1994 à 1998, sur l'art contemporain, à une époque où la controverse à ce sujet faisait rage – elle n'est d'ailleurs pas terminée.

Concrètement, j'ai essayé d'éviter la dernière des trois postures évoquées plus haut – celle du « penseur » –, en m'abstenant de toute intervention publique visant à défendre ou à attaquer l'art contemporain (ce qui m'a notamment permis de prendre pour objet d'analyse les prises de position de certains sociologues, tels Jean Baudrillard, contempteur de l'« art d'institution », ou Pierre Bourdieu, défenseur d'Hans Haacke et d'un art « engagé », par ailleurs tout aussi dénonçable comme art institutionnel). Je m'en suis tenue, le plus longtemps possible, à la position de chercheur, en proposant une « pragmatique » des actions conjuguées opérées par les œuvres, les réactions du public et l'action des institutions. Il m'est arrivé, vers la fin, de basculer – en l'annonçant – en position d'expert, lorsque j'ai été amenée à expliquer certains dysfonctionnements dans l'action des pouvoirs publics, qui permettent de comprendre la virulence et la récurrence de la querelle. Mais il s'agissait d'une opinion *a posteriori* – après enquête – sur les conditions de la controverse, et non d'une opinion *a priori* sur son objet, que j'aurais cherché à passer en contrebande à travers une parodie de discours sociologique. À la fin, même, j'avoue que j'aurais été ravie de donner quelques conseils aux responsables politiques, s'ils me l'avaient demandé, ce qui malheureusement n'a pas été le cas. J'en ai donc été réduite à servir d'exutoire aux innombrables artistes frustrés de reconnaissance qui m'écrivent pour réclamer justice.

J'ai donc essayé de m'en tenir aussi strictement que possible à un « jugement de descripteur », pour reprendre la terminologie de Gilbert Dispaux, marginalement assorti d'un « jugement de prescripteur » lorsqu'il s'est agi d'explicitier ce que pourrait être une action publique moins fautive de conflits. En revanche, j'ai soigneusement évité tout jugement d'évaluateur sur l'objet de la controverse, c'est-à-dire l'art contemporain lui-même. Ce qui ne m'empêche pas, bien sûr, d'avoir comme toute le monde des opinions à



ce sujet, d'aimer ou ne pas aimer certains artistes ou certains genres d'œuvres. Mais j'ai essayé de faire en sorte que ces goûts personnels n'influent pas sur ma capacité d'empathie avec les acteurs que j'étudiais. Pour ce faire, j'ai essayé de multiplier, durant tout le temps de l'enquête, mes déplacements entre « mondes » opposés : le monde des spécialistes d'art contemporain, et le monde des artistes et des amateurs d'art moderne ou classique. Pouvoir parler aussi bien avec les uns qu'avec les autres – par exemple, avec Jean Clair comme avec Georges Didi-Huberman, avec Jean-Philippe Domecq comme avec Thierry de Duve, pour qui connaît un peu ce monde – a été pour moi un souci constant, la preuve que je ne laissais pas mon investigation être contaminée par des jugements de valeur non contrôlés.

La neutralité, en effet, offre au chercheur une capacité à se déplacer entre les différents arguments, qui lui permet de restituer aux acteurs un autre regard, une autre façon de donner sens à leurs investissements et, partant, d'agir à partir d'eux. Un sociologue qui prend parti – par exemple sur la valeur de l'urinoir de Duchamp – ne fait rien de plus que ce que font les acteurs, si ce n'est qu'il étaye et instrumente leurs argumentations. Ce faisant, il se prive de son principal instrument d'intervention dans le débat, à savoir cette capacité de déplacement qui est ce que le sociologue peut apporter en propre, parce que les acteurs sont trop pris dans leurs univers de valeurs pour pouvoir le faire : la neutralité est souvent la seule ressource pour comprendre la logique des uns et des autres, et parfois la faire comprendre aux uns et aux autres.

Analyser la controverse, plutôt que d'y entrer, s'est avéré d'autant plus nécessaire que j'avais affaire à un domaine où les acteurs sont extrêmement cultivés, capables d'un discours très élaboré, et où la plus-value d'une opinion « sociologiquement » étayée aurait été très faible : dans le monde de la culture, les acteurs sont si imprégnés de sociologie – et notamment de sociologie critique – qu'ils ont tendance à faire l'analyse à votre place avant même que vous ayez ouvert la bouche. Pour appliquer, donc, le « principe de spécificité » mis en avant par Tzvetan Todorov (1991) dans sa réflexion sur le rôle du chercheur dans les questions morales, il fallait se situer sur un autre plan que la critique ou l'adhésion : le plan, précisément, de l'analyse des valeurs sous-tendant critique ou adhésion, auquel on n'accède que par la règle d'or de la « neutralité axiologique ».

## Épreuve de pertinence

Mais en quoi cette neutralité est-elle « engagée » ? Ma réponse tient à une phase de la recherche à laquelle, me semble-t-il, les chercheurs ne sont pas assez attentifs : celle qui suit la fin du travail. Celui-ci en effet ne devrait pas s'arrêter à la remise d'un rapport d'enquête, à la publication d'un article ou d'un livre : il devrait inclure l'effet de cette recherche sur les acteurs concernés. C'est ce que j'ai nommé, dans *Ce que l'art fait à la sociologie* (1998), « l'épreuve de pertinence » : en quoi ce que nous disons de la réalité vécue par les acteurs

est-elle pertinente pour eux ? En quoi les intéresse-t-elle ? En quoi y adhèrent-ils ou, au contraire, la rejettent-ils ? Et que nous disent ces approbations ou ces rejets de la valeur de nos analyses ?

Dans le pire des cas, les effets du travail sont nuls, et cette étape-là de la recherche est non advenue (pas forcément d'ailleurs par défaut de pertinence, mais parce que les résultats sont souvent soigneusement enfermés dans un tiroir par des commanditaires peu soucieux de les rendre publics : ce qui serait arrivé à mon travail sur l'art contemporain si je n'avais pas pris soin de multiplier les publications intermédiaires). Mais lorsque les acteurs s'emparent du discours du chercheur, il est passionnant de suivre cette utilisation, qui fait de la recherche une sorte de « recherche-action ». Et bien sûr, ces utilisations sont presque toujours normatives : les acteurs se servent de nos résultats non seulement pour mieux comprendre ce qu'ils vivent – et c'est déjà beaucoup – mais aussi pour étayer leurs opinions, et pour agir.

Ces utilisations sont elles-mêmes fonction de la confiance accordée au chercheur, à travers la perception que les acteurs ont de sa position supposée. Dans mon cas, j'ai eu la surprise de voir revenir quatre interprétations de mon travail : certains partisans de l'art contemporain l'ont interprété comme une façon de l'attaquer en faisant de la publicité aux rejets, d'autres comme une façon de le défendre en montrant l'imbécillité de ces rejets ; et des opposants à l'art contemporain ont interprété ce même travail comme une façon d'en montrer l'inanité, tandis que d'autres y voyaient une défense déguisée de l'art contemporain...

Dans cette pluralité d'interprétations, j'ai vu, moi, le signe que j'avais respecté ma règle de neutralité, permettant toutes sortes de projections normatives. Mais j'ai surtout été frappée par l'incrédulité, voire l'indignation de mes interlocuteurs lorsque j'affirmais cette règle de neutralité... Écran de projection accueillant les positions les plus antinomiques, la description sociologique est d'autant plus investie par ses utilisateurs comme porteuse de jugements de valeur, et donc d'autant plus suspecte dans sa prétention à la neutralité, que le domaine en question est plus travaillé par la polémique, et le sociologue plus requis d'y apporter des armes.

Mais par-delà ces interprétations normatives de mon travail, j'espère qu'il a pu produire des effets pratiques, en permettant aux uns de comprendre les raisons des autres, et réciproquement : en faisant comprendre, donc, aux partisans de l'art contemporain que les réactions négatives ne relèvent pas que de l'aveuglement ou de l'incapacité à accéder à des valeurs supérieures ; et en faisant comprendre à ses adversaires que l'art contemporain n'est pas « n'importe quoi », même s'il ne répond pas à leurs attentes. Le but n'est pas de mettre tout le monde d'accord, de façon à clore la controverse, mais de faire en sorte que les discutants s'accordent au moins sur ce qui fait débat, pour transformer leurs « différends » (où il n'y a même pas d'accord possible sur l'objet même du désaccord) en « litiges » (où ce sont des valeurs qui s'affrontent, et non des registres de valeurs qui se heurtent les uns aux autres) – je reprends ici la distinction faite par Jean-François Lyotard (1983) entre « différend » et « litige ».

Je ne prétends pas, bien sûr, avoir globalement réussi. Mais je crois que cette

fonction de médiation a pu, dans certains cas, opérer : par exemple, lorsque des responsables d'art contemporain m'ont affirmé qu'ils comptaient utiliser mon travail pour améliorer la didactique des expositions, ou lorsque de fervents partisans du genre « moderne » ont admis que tout l'art contemporain n'était pas à jeter à la poubelle, ce qui fait problème étant simplement son soutien trop exclusif par les institutions.

Si la neutralité est l'instrument indispensable du déplacement, le déplacement est lui-même la seule façon de refaire du lien entre des univers séparés, de faire comprendre aux uns que les autres ont aussi leurs raisons, de permettre à des logiques contradictoires de coexister et de se confronter sans forcément se déchirer, se mépriser ou se détruire. C'est pourquoi la neutralité n'est pas incompatible avec l'engagement : loin de n'être portée que par un souci de pureté, de distanciation à l'égard des objets investis par les acteurs, elle permet au contraire de se rapprocher de ce qui les agite, non pour prendre parti avec eux mais pour comprendre pourquoi ils ont tellement à cœur de le faire, et comment ils s'y prennent. Au lieu d'être une fuite hors des préoccupations des acteurs, la neutralité du sociologue est une façon d'entrer autrement dans la mêlée. Elle possède alors une fonction, une utilité ou, comme on dit, un « rôle social » : c'est elle qui permet de rétablir une circulation entre des univers séparés, de contribuer à renouer des liens là où les gens ne se parlent plus, de refaire du consensus là où il n'y a plus que des factions qui s'affrontent, se critiquent ou s'ignorent.

C'est là l'exact opposé de la sociologie qui est devenue dominante dans la dernière génération : celle qui servait à instrumenter les capacités critiques des acteurs, à dénoncer la distinction des dominants et l'oppression des dominés, à dévoiler la vérité du social sous l'illusion du particulier. Une autre conception du travail sociologique apparaît aujourd'hui possible : non pas celle qui consiste, à l'opposé, à s'abstenir de toute implication dans le monde social, mais celle qui consiste à s'engager par la neutralité, à produire de l'action – et pas seulement du savoir – par la mise en évidence des cohérences, des logiques, des liens qui, au-delà des oppositions, rendent possible sinon un accord, du moins un dialogue et, peut-être, l'invention de compromis acceptables.

Grâce à cette neutralité dans la description des enjeux – une neutralité engagée –, le travail du sociologue peut avoir un rôle actif dans les conflits : un rôle de médiation, de construction de compromis entre les intérêts et les valeurs en jeu, voire de refondation d'un consensus. Dans un monde aussi habité par la critique que l'est le nôtre aujourd'hui, cette fonction n'est probablement pas la plus facile, ni la plus valorisée ; mais elle a toute chance d'être aussi, par cela même, la plus utile.

Favoriser l'intercompréhension plutôt que la dénonciation, c'est là, sans doute, un rôle moins héroïque que celui du militant en lutte contre les pouvoirs, qui s'est imposé il y a une génération comme la seule posture digne d'un authentique « intellectuel ». Mais il serait temps, peut-être, de prendre acte du fait que ce qui était pertinent dans une époque de soumission généralisée à l'autorité s'est tellement banalisé que les acteurs n'ont plus guère besoin, pour cela, des « intellectuels » et des sociologues, dont ils ont

parfaitement intégré la démarche – par exemple lorsqu'ils réduisent des opinions ou des actions à des positions de classe. Sans compter que les prétendants au rôle d'« intellectuel critique » sont devenus si nombreux aujourd'hui qu'il n'apparaît pas indispensable d'en rajouter un à la liste.

Voilà pourquoi le respect de la « neutralité axiologique » du chercheur me paraît, pour le sociologue, la façon la plus productive de s'« engager » dans les épreuves, non en adoptant l'une ou l'autre des positions défendues par les différentes catégories d'acteurs, mais en explicitant les logiques de ces positions, de façon à permettre aux acteurs de mieux s'orienter dans les « mondes » disponibles à l'action politique et morale, en construisant s'il le faut des passerelles ou des compromis entre ces mondes. Il me semble plus utile d'expérimenter aujourd'hui des façons de pratiquer le métier de chercheur qui en respectent la spécificité, sans pour autant s'exonérer de ses responsabilités de citoyen. Expérience faite, il est possible, pour le chercheur en sciences sociales – et cela n'est généralisable, rappelons-le, ni aux sciences de la nature, ni au journalisme, ni à l'exercice de la citoyenneté –, d'être présent au monde dans lequel circulent ses productions, en échappant tant au syndrome de la « tour d'ivoire » qu'à l'injonction virile d'« avoir une opinion ».

## Références

- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification. Les Économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bourdieu P., 1996, *Sur la télévision suivi de L'emprise du journalisme*, Paris, Éd. du Seuil.
- Bourdieu P., Chamboredon J.-C., Passeron J.-C., 1973, *Le Métier de sociologue*, Paris, Éd. de l'EHESS.
- Dispaux G., 1984, *La logique et le quotidien. Une analyse dialogique de l'argumentation*, Paris, Éd. de Minuit.
- Caillé A., 2001, « Une politique de la nature sans politique », *Revue du Mauss*, 17, pp. 94-117.
- Durkheim É., 1911, « Jugements de valeur et jugements de réalité », *Sociologie et philosophie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967.
- Elias N., 1983, *Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard, 1993.
- Garfinkel H., 1967, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood cliffs, NJ, Prentice Hall.
- Heinich N., 1988, « L'opinion de ceux qui la font : les journalistes peuvent-ils dire ce qu'ils pensent ? » CNRS, ARI Sciences de la Communication, ATP « Médias et démocratie ».
- Heinich N., 1998, *Le Triple jeu de l'art contemporain. Sociologie des arts plastiques*, Paris, Éd. de Minuit.
- Heinich N., 1998, *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris, Éd. de Minuit.
- Liotard J.-F., 1983, *Le Différend*, Paris, Éd. de Minuit.
- Todorov T., 1991, *Les Morales de l'histoire*, Paris, Grasset.
- Weber M., 1919, *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 1959.